

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 24 septembre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne

NOR : JUSF2527582A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la jeunesse de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 relatif au résultat de la consultation des personnels figurant sur la liste du tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection de la jeunesse de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame Carla MOURA DE MATOS ALMEIDA
- Suppléants : Non désigné

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Madame Moufida ABDOU
- Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Maria-Branda LAXALTE TERRA
Madame Laurence ALFARO-GONTIER
- Suppléants : Monsieur Vincent RISPINCELLE
Non désigné

Désignées après tirage au sort :

- Titulaires : Mme Stéphanie RIVOIRE
Mme Aurélie AMAR

Article 2

L'arrêté du 21 mars 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 janvier 2026

**La directrice territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse de Seine-et-Marne**

Christelle RAULET

